

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la direction, tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport financier devrait être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses 2021-2022](#). Ce rapport financier trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen externe.

Mandat et activités de programmes

La Commission des champs de bataille nationaux (la Commission), en tant que gestionnaire du parc des Champs-de-Bataille, permet aux Canadiens de bénéficier du premier parc historique national au Canada et de l'un des plus prestigieux parcs urbains au monde. La Commission assume la responsabilité de l'administration, de la gérance, de la conservation et de la mise en valeur du parc des Champs-de-Bataille (situé dans la Ville de Québec) ainsi que de la gestion des fonds attribués à cette fin. La Commission tient son mandat de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*, promulguée le 17 mars 1908, et de ses amendements. La Commission est un établissement public inscrit à l'Annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le ministre du Patrimoine canadien est responsable de cette organisation.

La Commission a deux activités de programme, soit la Conservation et la Promotion du patrimoine, en plus des Services internes. Vous trouverez un complément d'information sur le mandat, les rôles, les responsabilités et les programmes de la Commission dans le [Plan ministériel 2021-2022](#).

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la Commission accordées par le Parlement et utilisées par la Commission de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021

financier 2021-2022. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise des lois sous forme de pouvoir législatif de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissout pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à lancer un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

La Commission utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont présentés selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses.

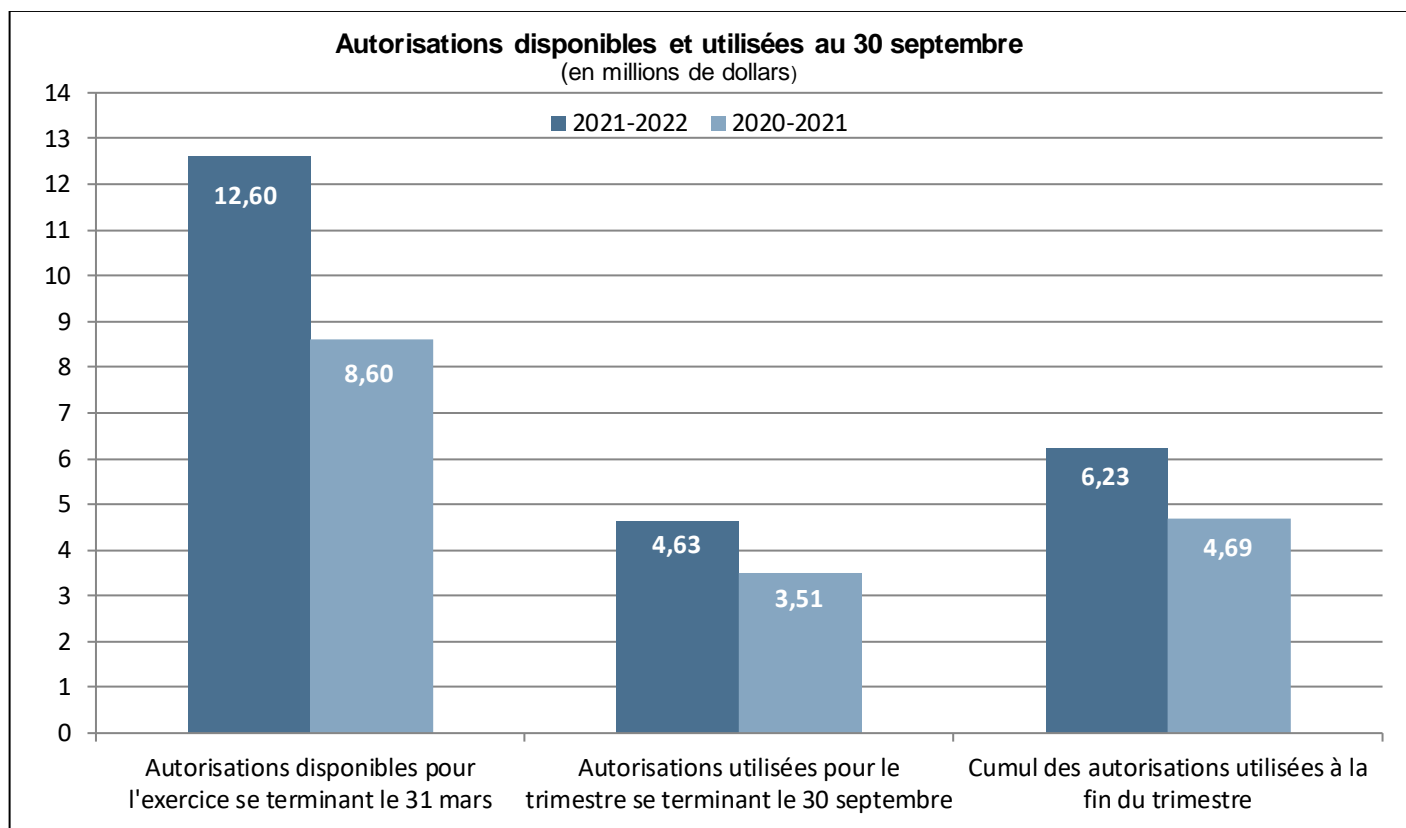
COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

La présente section souligne les éléments significatifs qui ont contribué aux changements sur le plan des autorisations disponibles pour l'exercice, ainsi que des dépenses trimestrielles et cumulatives pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021. Le graphique ci-dessous donne un aperçu des variations des autorisations disponibles et des dépenses. Des détails supplémentaires sur ces variations se retrouvent aux sections suivantes.



COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021

Variation des autorisations

Au septembre 2021, le total des autorisations disponibles pour l'exercice 2021-2022 augmenté de 4 M\$ en comparaison avec le même trimestre à l'exercice précédent, passant de 8,6 M\$ à 12,6 M\$.

Les autorisations ont augmentées au deuxième trimestre de 2021-2022, puisqu'elle a eu l'autorisation de prélever jusqu'à 3,3 M\$ à même le crédit 5 du Conseil du Trésor – Éventualités du gouvernement pour la période du 1er juillet 2021 jusqu'à la sanction royale de la prochaine loi de crédits afin que la Commission puisse s'acquitter de certaines dépenses requises pendant la période estivale, de l'ordre de 2,4 M\$, et d'obligations relatives aux salaires, de l'ordre de 0,9 M\$. Cet octroi a permis à la Commission de redistribuer ses dépenses aux termes du paragraphe 29.1(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, i.e. les dépenses possibles grâce à ses revenus, vers les dépenses de programme de Conservation et de Promotion du patrimoine, et de Services internes.

Elles ont aussi augmenté due à la combinaison des changements suivants :

- Au deuxième trimestre de l'exercice précédent, exceptionnellement, la situation de la pandémie avait affecté les autorisations à la baisse de 0,53 M\$ avec :
 - une diminution de 1,64 M\$ dans les autorisations disponibles attribuable à la réduction des crédits du Budget principal des dépenses; en raison de la pandémie COVID-19 et des sessions limitées au printemps pour que le Parlement puisse étudier les crédits, le Règlement de la Chambre des communes a été modifié pour prolonger la période d'étude à l'automne et la Commission a reçu les pleins crédits pour le Budget principal des dépenses 2020-2021 en décembre 2020;
 - et un l'ajout d'un crédit statutaire de 1,11 M\$ en tant qu'aide ponctuelle liée à la pandémie en vertu de la *Loi sur les paiements d'intérêt national concernant les événements de santé publique*.
- D'autres légères variations affectent les autorisations disponibles pour une hausse de 0,17 M\$, soit une baisse des autorisations pour des projets d'investissement en santé et sécurité, une hausse des autorisations pour les ajustements compensatoires du Secrétariat du Conseil du Trésor à la suite de la signature de conventions collectives et l'augmentation du régime d'avantages sociaux des employés, ainsi que la variation à la hausse du report de budget de fonctionnement par rapport à l'exercice précédent.

La Commission souligne que l'autorisation de 3,3 M\$ provenant du crédit 5, obtenu temporairement en juin 2021, sera remboursée au moment de l'approbation de la loi de crédits associée au budget des dépenses. 6,1 M\$ sera alors accordé à la Commission, soit 2 M\$ destinés à atténuer les pressions liées à la pandémie (COVID-19) et 4,1 M\$ pour régler des questions salariales et d'intégrité de programme. Les autorisations augmenteront donc de 2,8 M\$ d'ici le 31 mars 2022. Cela haussera aussi les autorisations pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, qui au deuxième trimestre, sont insuffisantes.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021

État des autorisations au 30 septembre (en millier de dollars)	2021-2022			2020-2021			Variance		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice terminé le 31 mars 2021	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles	Crédits utilisés pour le trimestre	Cumul des crédits utilisés
Dépenses de programme	10 250	4 694	5 728	5 149	1 799	2 606	5 101	2 895	3 122
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	354	324	413	333	83	166	21	241	247
Dépenses aux termes du paragraphe 29.1(1) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	2 000	(392)	84	2 000	517	805	-	(909)	(721)
Dépenses aux termes de la <i>Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national</i>	-	-	-	1 112	1 112	1 112	(1 112)	(1 112)	(1 112)
Autorisations totales	12 604	4 626	6 225	8 594	3 511	4 689	4 010	1 115	1 536

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021

Variation des dépenses

Comparé à l'exercice précédent, le total des dépenses enregistrées à la fin du trimestre se terminant le 30 septembre a augmenté de 1,54 M\$, passant de 4,69 M\$ à 6,23 M\$, soit une hausse de 33 %. Les dépenses cumulatives au deuxième trimestre représentent 49 % des autorisations disponibles, comparativement à 55 % au 30 septembre 2020.

La variation des dépenses s'explique principalement par les événements en lien avec la situation de la pandémie. En 2020-2021, il y avait eu un impact sur le retour au travail des employés saisonniers, et avait provoqué la fermeture du Musée des plaines d'Abraham et la cessation des activités d'animation. En 2021-2022, ces bouleversements des opérations de la Commission se sont en partie résorbés. Le pourcentage des autorisations disponibles a aussi varié en fonction des changements expliqués précédemment.

La variation la plus significative est dans l'article courant du personnel qui a connu une hausse de 1,60 M\$, notamment par les dépenses de rétroactivité salariale, par des augmentations salariales appliquées à la suite des négociations de conventions collective et des reclassifications de postes, par la reprise des activités de l'équipe d'animation, et par un poste comblé à la direction générale.

Les autres variations combinées totalisent une baisse de 0,6 M\$, qui se résorbera d'ici le 31 mars 2022 par le fait qu'au cours du deuxième trimestre, la Commission a conclu des engagements contractuels de l'ordre de 2,1 M\$ qui ne sont pas reflétés dans le cumul des crédits utilisés, puisque les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont présentés selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Il s'agit d'engagements pour des travaux de consolidation des falaises et de correction d'affaissements de terrain, d'arpentage et d'expertise pour l'entretien de bâtiments, de monuments et pour la modernisation des infrastructures. Des dépenses ont aussi été prévues pour bonifier l'offre d'activités hivernales et muséales. Finalement, des engagements pour des honoraires professionnels permettront d'établir un plan stratégique et d'améliorer le climat de travail.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021

Dépenses par article courant	2021-2022			2020-2021			Variance		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 septembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice terminé le 31 mars 2021	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 septembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Prévue	Trimestrielle	Cumulative
Personnel	5 150	2 167	3 378	3 722	869	1 782	1 428	1 298	1 596
Transports et communications	120	33	48	120	37	50	-	(4)	(2)
Information	275	68	82	275	54	56	-	14	26
Services professionnels et spéciaux	1 624	198	324	675	305	382	949	(107)	(58)
Location	80	7	10	80	7	8	-	-	2
Services de réparation et d'entretien	2 178	102	174	553	113	182	1 625	(11)	(8)
Services publics, fournitures, approvisionnements	484	118	221	484	165	212	-	(47)	9
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	-	3	5	-	24	26	-	(21)	(21)
Paiements de transfert	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres subventions et paiements	2 693	1 930	1 983	2 685	1 937	1 991	8	(7)	(8)
Dépenses totales	12 604	4 626	6 225	8 594	3 511	4 689	4 010	1 115	1 536

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021

Risques et incertitudes

Le principal risque financier pour la Commission est de ne pas atteindre ses prévisions de revenus tirés des stationnements, des activités d'animation et des entrées au Musée des Plaines d'Abraham. Depuis l'annonce de l'Organisation mondiale de la Santé le 11 mars 2020 qui a déclaré une pandémie à la suite de l'apparition d'une forme nouvelle et hautement contagieuse de coronavirus, les mesures sanitaires ont variés et ont eu de nombreux impacts économiques à l'échelle mondiale. Bien qu'une certaine reprise économique soit amorcée, la Commission est en mesure de signifier qu'elle n'atteindra pas son niveau de revenus pré-pandémie, qui dépassait historiquement 2 M\$ à chaque exercice.

La Commission reconnaît que cette situation a une incidence sur la fréquentation des visiteurs et ses revenus. Comme en 2020-2021, pendant presque tout le premier trimestre de l'exercice, la fermeture du Musée des plaines d'Abraham, l'interruption des activités offertes au public, ainsi que la diminution d'utilisation des stationnements et l'annulation des événements tenus sur ses sites, ont affecté les revenus. En 2020-2021, pour pallier cette diminution des revenus qui financent les opérations de la Commission, une aide ponctuelle a été accordée le 19 juin 2020 par l'octroi de crédits législatifs de l'ordre de 1,1 M\$ provenant de la mesure budgétaire « Appuyer les musées nationaux du Canada pendant COVID-19 » issue de la *Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national*. En 2021-2022, la Commission bénéficie aussi d'une aide ponctuelle, tel qu'annoncé dans le contexte du budget de 2021 du gouvernement intitulé *Une relance axée sur les emplois, la croissance et la résilience*; il a été décidé de fournir des fonds d'urgence de 2 M\$, afin d'atténuer les pressions financières causées par la COVID-19.

Voici d'autres risques et incertitudes assumés par la Commission et les stratégies de gestion adoptées pour y faire face :

- Mauvaises conditions climatiques, économiques et sociales :
 - Efforts de promotion pour accroître et diversifier la clientèle;
 - Développement de nouveaux partenariats.

- Mesures de réduction budgétaire et nouvelles pressions financières :
 - Contrôle rigoureux du budget;
 - Révision de la structure de financement;
 - Renforcement des relations avec les intervenants au processus budgétaire.

- Accidents sur le parc et dommages aux biens de la Commission :

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021

- Entretien général de première qualité des lieux;
- Travaux de réfection réguliers;
- Prévention sur le terrain et patrouilles par le service de sûreté.

- Déséquilibre entre les vocations de parc historique et de parc urbain :
 - Analyse rigoureuse de toutes les demandes d'utilisation du territoire en vertu de la *Politique d'utilisation du territoire* pour s'assurer que les usagers puissent profiter du parc sans trop d'entraves ni d'activités organisées par l'externe;
 - Favoriser les activités organisées par la Commission qui concernent son mandat;
 - Assurer un suivi rigoureux sur le terrain pour veiller au respect du site.

- Conséquences environnementales et nuisance aux usagers lors de chantiers de construction sur le parc et à proximité :
 - Surveillance constante lors des travaux;
 - Rencontres régulières avec les instances concernées;
 - Mise en place de mesures d'atténuation pour protéger le parc et diminuer les nuisances pour les usagers.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Incidences de la pandémie mondiale de coronavirus (COVID-19)

Dès l'annonce de la pandémie en mars 2020, la Commission a pris des mesures pour limiter la propagation de la COVID-19 et réduire les risques pour les utilisateurs du parc et les employés, selon les conseils des experts de la santé publique. Elle a notamment procédé à la fermeture du Musée des plaines d'Abraham et les événements publics ont été annulés, incluant les festivals et événements culturels et sportifs tenus sur les sites de la Commission. Elle a aussi adopté des solutions de rechange numériques pour le télétravail des employés et pour l'offre d'activités pédagogiques de façon virtuelle, et a reporté ses campagnes publicitaires et promotionnelles, tout en assurant les services essentiels pour le maintien d'un parc sécuritaire. La Commission a également installé de l'affichage sur le parc et réaménagé les lieux de travail et les lieux publics pour rappeler aux employés et aux usagers les consignes de distanciation physique.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021

L'incidence de ces changements sur les opérations de la Commission demeure incertaine puisqu'après la reprise progressive des activités, certaines mesures sanitaires sont toujours en vigueur, en conformité avec les directives gouvernementales. Au 30 septembre 2021, cette situation n'était pas encore résorbée.

Alors que la situation évolue, la Commission continue de suivre les directives des autorités gouvernementales et de la santé publique en priorisant la santé et la sécurité des usagers et des employés.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

La version originale a été signée
par Annie Talbot, le 5 novembre 2021

La version originale a été signée
par Bernard Laquerre, le 5 novembre 2021

Annie Talbot
Secrétaire-directrice générale

Bernard Laquerre
Dirigeant principal des finances

Ville de Québec, Québec
5 novembre 2021